



### ARTICLE 3

Avant votre venue, nous faire parvenir la **feuille de réservation** complétée, par courrier ou par fax au 05 46 76 18 88 au minimum 72h avant votre venue.

**Ce n'est qu'à réception de la Convention groupes et de la feuille de réservation que nous enregistrerons votre réservation.**

Avant d'accéder aux bassins, prendre connaissance du **règlement intérieur** et du **POSS groupes**, et remplir la **feuille de route groupes** (y indiquer vos coordonnées, les heures de début et fin de baignade, les effectifs adultes et enfants). La feuille de route est à remettre au maître nageur en arrivant au bord des bassins.

### ARTICLE 4 :

La Société mettra à disposition des utilisateurs, les installations de natation, des Maîtres Nageur Sauveteur titulaire du BEESAN assistés d'un Sauveteur en surveillance.

### ARTICLE 5 :

Les utilisateurs devront respecter le règlement intérieur de la Piscine, et notamment l'article XVII sur l'accueil des groupes. La Direction de la Société ou ses représentants se réservent le droit d'exclure toute personne ou groupe qui transgresserait ces règles.

### ARTICLE 6 :

En cas d'arrêt des installations, la Société aura obligation de prévenir le plus rapidement possible de son impossibilité d'accueillir les utilisateurs.

### ARTICLE 7 :

Une version simplifiée du Plan d'Organisation des Secours et de la Surveillance vous sera transmis, et vous en prendrez connaissance avant d'accéder aux bassins.

### ARTICLE 8 :

Les tarifs groupes (sous réserve d'une indexation tarifaire) sont de **3,65 €\* par personne pour la Piscine**, en période hivernale (de Septembre à Juin), **à l'ouverture du Parc Aquatique** (de juillet à août) le tarif est de **15.50 €** (même tarif pour les accompagnateurs et le responsable)

**-Il serait souhaitable qu'un responsable soit désigné et supervise la surveillance de son groupe.**

*Pour toute demande de facture en paiement différé, un bon de commande devra nous être adressé au préalable par l'organisme payeur.*

### ARTICLE 9 :

Nous vous demandons, par n'importe quel moyen qu'il soit (bonnets, bracelets...), de mettre en place un système de reconnaissance une fois les vestiaires passés.

Fait à Dolus d'Oléron, le.....

Signature et cachet de la structure

Pour la SARL CHIOS  
Monsieur LEGEAY  
Directeur